# Accords CE/Sud du Caucase: accords de partenariat et de coopération

1999/2119(COS) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Per GAHRTON (Verts/ALE, S) sur les relations de l'Union européenne avec le Sud du Caucase, le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 23 janvier 2002). Pour l'essentiel, le Parlement réclame une stratégie commune globale et à long terme en faveur des pays du Caucase du Sud s'inspirant du Pacte de stabilité mis en place dans les Balkans. Le Parlement réclame en outre la désignation d'un envoyé spécial de l'UE dans la région en vue d'instaurer le dialogue et la confiance mutuelle entre les différents groupes ethniques. Par ailleurs, la plénière a insisté pour que l'UE soutienne financièrement les efforts de coopération régionale. Le Conseil et la Commission sont invités à accroître leur contribution en vue de renforcer le rapprochement des sociétés civiles des pays de la région par le biais de projets spécifiques. La communauté internationale doit s'impliquer pleinement en raison du rôle important que des puissances extérieures jouent de facto, mais aussi en raison de l'importance des ressources à mobiliser. Le Parlement invite la Turquie à mettre fin au blocus décrété contre l'Arménie et à créer les conditions de la réconciliation. Il rappelle notamment sa position du 18 juin 1987, où il reconnaissait le génocide perpétré contre les Arméniens en 1915. Parallèlement, le Parlement demande instamment à l'Arménie de cesser de repousser les demandes de l'Union de fermer la centrale nucléaire de Medzamor d'ici 2004.